


Stacey Laves-Khalifa

M.Ed. LPC, LMFT, LCDC

 (281) 793-8716

INFORMATION et CONSENTEMENT

Merci de m'avoir choisi pour votre conseiller en psychologie. Ce document est conçu pour vous renseigner sur mon expérience professionnelle et pour assurer que vous comprenez bien notre rapport professionnel.

Je suis autorisée à pratiquer dans l'Etat du Texas et je détiens un diplôme de Maitrise de Conseiller Psychologique de l'Université de Houston. Je pratique depuis 1984 et j'ai obtenu ma licence en 1992.

Je vois mes clients en session particulière et en groupe. Ma spécialité est orientée sur les enfants et adolescents, et je travaille aussi avec les personnes âgées et les familles.

Dans ma pratique, j'accepte seulement les clients qui ont la capacité et le désir de résoudre leurs propres problèmes avec mon aide. Je suis convaincue que les personnes qui apprennent à s'accepter sont plus capables de trouver le bonheur et le contentement dans leurs vies. Cependant, la prise de conscience et l'acceptation de soi-même sont des buts qui prennent parfois du temps pour se réaliser. Certains clients ont seulement besoin de quelques consultations pour atteindre ces résultats, alors que d'autres peuvent avoir besoin de plusieurs mois ou même d'années de consultation. En tant que client, vous êtes complètement en contrôle et pouvez terminer les consultations à n'importe quel moment. Je supporterai votre décision. Quand la thérapie est concluante, vous devez être capable de faire face aux défis de la vie sans mon appui ou intervention.

Bien que nos sessions puissent être très intimes psychologiquement, il est important que vous vous rendiez compte que nous avons un rapport professionnel plutôt que social. Notre contact sera limité aux sessions prescrites. Veuillez ne pas m'inviter à des réunions amicales, ne m'offrez pas de cadeaux, et ne me demandez pas de vous contacter autre que dans le contexte professionnel de nos consultations. Vous serez mieux servis si notre rapport reste strictement professionnel et si les sessions se concentrent exclusivement sur votre thérapie.

Vous apprendrez à bien me connaître pendant nos consultations. Cependant, il est important que vous ne me voyiez que dans mon rôle professionnel.

Je garderai confidentiel tout ce que vous me confierez, à l'exception des raisons suivantes : (a) vous me dirigez à partager vos confidences avec quelqu'un d'autre, (b) je détermine que vous êtes un danger pour vous-même ou d'autres personnes, ou (c) je suis requise par la loi de révéler certaines informations.

Je m'engage à procurer des services de manière professionnelle et morale. Les sessions sont de 50 minutes. Veuillez noter qu'il est impossible de garantir des conclusions spécifiques en regard de vos objectifs de thérapie. Cependant, nous travaillerons ensemble pour réaliser les meilleurs résultats pour vos besoins.

En échange d'honoraires de \$150.00 par session, je m'engage à vous conseiller et vous assister sur le plan psychologique. Les honoraires pour chaque session sont dus et doivent être payés à la conclusion de chaque session. L'argent comptant ou les chèques sont des formes de paiement acceptables. Je fournirai un reçu mensuel pour tous les honoraires payés. Au cas où vous ne pouvez pas vous rendre à un rendez-vous, vous devez m'informer 24 heures à l'avance. Si je ne reçois pas une annulation en due forme, vous serez responsable du paiement de la session que vous avez manquée.

Si vous souhaitez être remboursé pour mes services par votre compagnie d'assurance médicale, je remplirai les formulaires nécessaires pour votre remboursement. Etant donné que vous me payez à chaque session, les remboursements de la compagnie d'assurance vous seront versés directement. Veuillez ne m'assigner aucun paiement.

Certaines compagnies d'assurance remboursent les services de consultation psychologiques et d'autres les refusent. Les compagnies d'assurance qui remboursent les consultations psychologiques souvent exigent un montant forfaitaire que vous devez payer avant que le remboursement soit autorisé, et souvent seulement un pourcentage des honoraires est restituable. Il est conseillé de contacter un représentant de votre compagnie d'assurance médicale pour déterminer les conditions de remboursement de ces consultations.

Les compagnies d'assurance médicale ont souvent besoin d'un diagnostic de votre état de santé mentale avant qu'elles acceptent de vous rembourser. En cas d'un tel besoin, je vous informerais du diagnostic avant de le soumettre à votre compagnie d'assurance. Tout diagnostic devient une partie intégrale et permanente de votre dossier médical.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter. Signez et veuillez dater les deux copies de ce formulaire.

Conseiller

Signature du Client

Date

Date